



Auto-exclusion volontaire

INFORMED GAMBLING

Février 2023

Qu'est-ce que l'auto-exclusion volontaire?

Une façon d'aider les gens à honorer leur décision de prendre une pause dans le jeu.

Établissements de jeu

Votre demande d'auto-exclusion présentée en personne signifie que vous vous engagez à ne pénétrer dans aucun des lieux suivants :

- Club Regent Casino et Event Centre
- McPhillips Station Casino
- Shark Club Gaming Centre

Vous n'êtes plus admissible aux jeux sur PlayNow.com pendant toute la durée de votre exclusion. Si vous avez un compte PlayNow.com, il sera fermé.

PlayNow.com

Votre demande d'auto-exclusion présentée en ligne signifie que vous vous engagez à ne pas accéder à PlayNow.com.

L'auto-exclusion volontaire de PlayNow.com ne s'applique pas aux casinos ou au centre de jeu Shark Club.

Comment puis-je m'exclure volontairement?

Visitez le Centre d'information Informed Gambling ou demandez à n'importe membre du personnel sur place de vous orienter vers le personnel de la Sécurité ou le Chef d'exploitation du casino.

Vous pouvez également vous inscrire à d'autres emplacements qu'au Casino. Communiquez avec le Service de la sécurité générale de Manitoba Liquor & Lotteries au 204-957-2500, poste 8468, pour prendre rendez-vous.

Afin de vous exclure uniquement de PlayNow.com, accédez à votre compte PlayNow.com. Sous la section « My Account » (Mon compte), accédez à « Self-Exclusion » (Auto-exclusion). Les écrans vous guideront tout au long du processus pour remplir votre formulaire d'auto-exclusion volontaire.

Que se passe-t-il lorsque je m'inscris?

Lorsque vous vous inscrivez à l'auto-exclusion d'un établissement de jeu, vous rencontrerez un Chef d'exploitation et un membre du personnel de la Sécurité. Ils sont conscients de la difficulté de la décision que vous avez prise et vous apporteront tout le soutien possible. Lorsqu'ils sont disponibles, des conseillers en jeu responsable peuvent aussi vous fournir un soutien pendant votre inscription.

On vous demandera de présenter une pièce d'identité avec photo et signature émise par le gouvernement. Il pourrait s'agir d'un permis de conduire, d'un passeport ou de toute autre pièce d'identité du genre. On vous demandera aussi de signer le formulaire d'auto-exclusion volontaire et on prendra votre photo.

Ces renseignements personnels sont recueillis et utilisés afin d'administrer le programme d'auto-exclusion volontaire conformément à la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

Que se passe-t-il une fois que l'on est inscrit?

Une fois que vous êtes inscrit à l'établissement de jeu, la photo et les renseignements que vous nous avez fournis sont utilisés par les membres du personnel de notre équipe de la sécurité afin de vous identifier, au cas où vous tenteriez de pénétrer de nouveau dans cet établissement. Ces derniers doivent être en mesure de vous reconnaître pour appuyer votre décision. Cependant, malgré nos meilleurs efforts, vous ne devriez pas vous attendre à ce que nous soyons en mesure de vous identifier ou de vous empêcher d'entrer.

Si vous êtes détenteur de la Carte Club, votre adhésion sera annulée et vos droits et privilèges sont perdus pour s'assurer que vous ne recevez pas d'autres communications, dont des événements promotionnels et des coupons. Si, au moment de l'exclusion, vos Points de joueur ont une valeur minimale de 5,00 \$, ils seront convertis en une carte-cadeau d'épicerie et vous seront envoyés par la poste. Les Points de joueur d'une valeur inférieure à 5,00 \$ seront supprimés.

Si vous vous excluez volontairement de PlayNow.com, votre compte sera annulé et votre solde vous sera remboursé. Aucun des fonds promotionnels que vous avez reçus ne pourra être réclamé.

Combien de temps serai-je auto-exclu?

C'est vous qui décidez de la durée de l'exclusion. Vous pouvez choisir un minimum de :

- 6 mois
- 1 an
- 2 ans
- 3 ans

L'auto-exclusion des établissements de jeu commence dès le moment où vous vous inscrivez. Tout compte existant de PlayNow.com sera fermé peu de temps après que votre exclusion aura été traitée.

C'est vous qui choisissez pendant combien de temps vous serez exclu. L'auto-exclusion volontaire ne peut être révoquée.

Qu'est-ce qui se passera si je ne respecte pas mon engagement?

Le programme d'auto-exclusion volontaire ne réussit que si vous vous engagez à ne pas accéder à un compte sur PlayNow.com ou à entrer dans un casino ou un centre de jeu pendant votre inscription à ce programme. Manitoba Liquor & Lotteries ne peut garantir que nous serons capable de vous identifier ou de vous empêcher de jouer à l'argent, si vous entrez dans les établissements de jeu pendant que vous êtes inscrit au programme d'auto-exclusion. Si vous êtes identifié, on vous demandera de quitter immédiatement les lieux. Tout argent joué ou perdu pendant votre auto-exclusion ne vous sera pas retourné.

Que se passe-t-il à fin de ma période d'auto-exclusion?

Vous pourriez décider de ne pas retourner dans un établissement de jeu ou sur le site PlayNow.com. Si c'est le cas, aucune action ne sera requise de votre part et vous continuerez d'être inscrit au programme d'auto-exclusion volontaire.

Si vous décidez de mettre fin à votre auto-exclusion volontaire une fois que la période sélectionnée aura pris fin, vous devrez répondre à certaines exigences.

Vous devez d'abord suivre le cours gratuit Pause and Plan: After Your Voluntary Self-Exclusion Ends. Ce cours vous aidera à concevoir un plan pour retourner aux jeux d'argent, si c'est ce que vous choisissez de faire.

On peut accéder au cours en ligne à l'adresse www.mbl.ca/pauseandplan (anglais seulement).



Une fois que vous avez terminé le cours Pause and Plan, vous devez écrire à la Manitoba Liquor & Lotteries pour demander de mettre fin à votre auto-exclusion volontaire. Vous pouvez envoyer votre lettre signée de l'une des deux manières suivantes :

1. PAR COURRIER

Service de la sécurité générale
La Manitoba Liquor & Lotteries
1390, avenue Pacific
Winnipeg (Manitoba) R3E 3R9

Assurez-vous d'indiquer votre adresse postale actuelle. Nous ne pouvons pas traiter votre demande sans elle.

Une fois que vous aurez reçu un accusé de réception de votre lettre de la Manitoba Liquor & Lotteries, vous pourrez de nouveau vous rendre dans les établissements de jeux d'argent et/ou ouvrir un compte sur PlayNow.com.

2. PAR COURRIEL

VSE@mbl.ca

Une lettre signée est requise. Balayez votre lettre signée et joignez-la à votre courriel en tant que pièce jointe. Une fois que vous avez reçu un courriel de réponse indiquant que votre lettre a été reçue et acceptée, vous pourrez de nouveau vous rendre dans les établissements de jeux d'argent et/ou ouvrir un compte sur PlayNow.com.

Veillez compter environ une semaine pour le traitement.

Puis-je exclure un conjoint ou un membre de la famille?

Il est normal que l'on veuille venir en aide à un proche que l'on juge en difficulté. Toutefois, seule la personne en quête d'une auto-exclusion volontaire peut s'inscrire. Personne ne peut prendre cette décision à sa place.

Si vous éprouvez des inquiétudes à propos des habitudes de jeu d'une personne de votre entourage, la ligne d'aide sur le jeu, disponible 24 heures sur 24, peut vous apporter le soutien et les recommandations nécessaires.

Vous voulez en savoir plus?

Visitez un Centre d'information Informed Gambling ou InformedGambling.ca

La ligne d'aide sur le jeu est gratuite, confidentielle et disponible en tout temps dans plusieurs langues.

1-800-463-1554

Vous pouvez obtenir de l'aide

Les personnes qui participent à du counseling, en plus du programme d'auto-exclusion volontaire, ont beaucoup plus de chances de reprendre le contrôle sur leurs habitudes de jeu.

Pour en savoir plus au sujet des options d'aide et de soutien pour les problèmes de jeu au Manitoba, téléphonez à la ligne d'aide sur le jeu au 1-800-463-1554

Pour en savoir davantage

La Manitoba Liquor & Lotteries
Service de la sécurité générale

204-957-2500, poste 8468 ou mbl.ca

Centres d'information Informed Gambling

McPhillips Station Casino
204-985-1240

Club Regent Casino
204-985-0419